

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt neuf avril deux mille vingt six à 19 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Josiane ANDRÉ, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Bernard BEC, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FURNAL, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Samuel GUILLEMOT (en remplacement de Philippe LEBERICHEL), Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Sandra LAURAIRE (en remplacement de Vincent LIANDIER), Pascal LOUBEYRE, Thierry MAIGNE, Danièle MAJOREL, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Patrick OUDIN, Jean-Pierre PENOT, Michel PORTENEUVE, Christophe PRADAL, Jean RONGIER, Caroline SIBSON, Philippe VIALLE, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Vivien BATIFOULIER, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, Martin DUPLAY, Céline GELY, David GENEIX, Robert JOUVE, Luc LESCURE, Gérard POUDEROUX, Bernard RAYNAUD, Pierrick ROCHE, Nadia TERREN, Fabien VIDAL

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER pouvoir à Bernard BEC, Daniel BERTHEOL pouvoir à Fabienne FARRADECHE, Céline GELY pouvoir à Gilles CHABRIER, Gérard POUDEROUX pouvoir à Xavier FURNAL, Pierrick ROCHE pouvoir à Pierre JUILLARD, Nadia TERREN pouvoir à Claude CHANUT, Fabien VIDAL pouvoir à Christian BOUVET

Date et affichage de la convocation : 17 avril 2026

Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL

Membres en exercice : 60

Présents : 46 – Pouvoirs : 7 – Votants : 53

Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Lancement d'un marché de travaux pour la restauration de la maison de santé de Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la procédure adaptée selon les modalités les articles L.2123-1, R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique ;

Vu la décision Président n°2025-DPRS-DT-312 en date du 14 octobre 2025 actant la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre le projet de réaménagement et d'extension de la maison de santé de Massiac ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-CC-146 en date du 11 décembre 2025 approuvant le projet, le plan de financement et la sollicitation des subventions dans le cadre du projet susmentionné ;

Vu le projet de territoire du mandat précédent adopté le 18 juin 2021 et notamment son chantier Bâtir un territoire à vivre, attractif et durable, avec l'objectif de disposer d'une offre de soins, en nombre et de qualité, au service des habitants ;

Considérant le projet porté par Hautes Terres Communauté de réaménager et de faire évoluer les espaces de la maison de santé de Massiac afin de les rendre plus fonctionnels pour les besoins des professionnels de santé et des usagers ;

Considérant que dans cette perspective, il a été décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre au groupement Benoit COILLOT de l'Agence d'architecture La Cité (mandataire) – Bureau des Métres et des Vérifications – Ingénierie Etude Structure Bâtiments – AVP Ingénierie ;

Considérant qu'une mission d'assistance et de conseil a également été confiée à Cantal Ingénierie & Territoires pour la programmation, la consultation, le suivi des études et un accompagnement en phase travaux ;

Considérant que pour la réalisation des travaux, Hautes Terres Communauté doit lancer une consultation des entreprises sur la base d'un cahier des charges élaboré par le groupement susmentionné. Il s'agit d'un marché de travaux classique, en procédure adaptée ;

Considérant que le marché public sera décomposé en plusieurs lots techniques, dont notamment :

- Maçonnerie, gros œuvre ;
- Menuiserie ;
- Plâtrerie ;
- Carrelage, sols souples ;
- Plomberie, sanitaire ;
- Electricité ;
- Ascenseur
- Etc...

Considérant que la durée du marché est estimée à 8 mois ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le lancement d'un marché public de travaux pour le réaménagement de la maison de santé de Massiac ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif 2026 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance
Alice MEYNIEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Meyniel', is written below the name Alice MEYNIEL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.